

TITRE PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

ACCOMPAGNATEUR EN TOURISME EQUESTRE

***Formation en Apprentissage sur 1 an de formation
Ou en Formation continue sur 9 mois de formation***

L'Accompagnateur de Tourisme Equestre est un Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de niveau 4 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par décision de France Compétence du 26 janvier 2022, délivré par la Fédération Française d'Équitation, FFE.

Diplôme de la FFE - Titre professionnel de niveau 4 - RNCP36133 - Date d'échéance de l'enregistrement : 26-01-2025



CEFTER-PACA
05110 Barillonnette
TEL 04-92-54-24-62
www.cefter-paca.fr
cefter-paca@gmail.com

-
- ✓ ***Les Résultats 2025***
Taux de présentations à l'examen 100%
Taux de réussite aux diplômes 75 % de diplômes et 25% réussite partielle
 - ✓ ***Que sont devenus les stagiaires à la sortie de leur formation en 2025 ?***
En emploi dans le milieu Equestre 80%
En emploi hors le milieu Equestre 20%

> LES COMPETENCES DU DIPLOME :

La formation vise à développer les compétences concernant :

- Accompagner et animer des promenades et randonnées équestres,
- Faire découvrir la relation homme-cheval et l'environnement ;
- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion, entretien du matériel et des installations ;
- Participer à l'éducation, au bien-être et à l'entretien de la cavalerie ;
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers, des pratiques et des lieux de pratique

> LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Sous forme de BLOCS de COMPETENCES équivalent aux UC
Nous proposons 2 parcours de formation :

- **Parcours 1 en Apprentissage** - Début de la formation d'octobre à octobre (n+1) avec 455h de formation en centre soit 2 jours /semaine (jeudi et vendredi). La période en entreprise est de 3 jours/semaine (mardi, mercredi, samedi) avec repos le dimanche et lundi.
70% de la durée totale du travail, formation comprise, sur l'ensemble du contrat, soit 1125 heures pour un contrat d'1 an
- **Parcours 2 en formation continue** - Début de la formation de janvier à octobre avec 455h en centre de formation soit 2 jours/semaine (jeudi et vendredi) ou 3 jours (avec mardi) et 364h en entreprise (samedi/mercredi ou lundi)

3 UC : La formation se décompose comme suit :

UC1 : Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre.

UC2 : Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal

UC3 : Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être.

> LES MODALITES D'EVALUATION :

La formation débute par un positionnement qui permet un allègement en fonction des acquis de l'expérience, des diplômes obtenus et des compétences développées au cours d'autres formations. Les évaluations certificatives sont organisées en vues de la délivrance des UC ; le stagiaire est inscrit aux évaluations certificatives par le formateur, si

ce dernier estime que le stagiaire est en mesure de le réussir et si le volume d'heures prescrit a été réalisé. Le stagiaire ajourné à une épreuve certificative a droit à une épreuve de rattrapage dans l'année.

Le CEFTER et son équipe se tient à votre disposition de manière à ce que vous puissiez prospecter des structures susceptibles de vous intégrer dans leur établissement.

Les dispenses et équivalences dont peuvent bénéficier les candidats sont définies en annexe du présent document.

> PUBLIC VISE ET PREREQUIS DE LA FORMATION

Public visé :

Jeunes âgés de 18 ans à l'entrée de formation; adultes en reconversion, professionnel voulant compléter sa formation, se spécialiser.

Expériences dans les métiers du cheval.

Prérequis :

L'entrée en formation est conditionnée par les points suivants :

- Exigences techniques : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
- 7 Journées de randonnées validées sur le carnet électronique FFE
- Attestation de formation première secours (PSC1, AFPS ou équivalent)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation.

Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFE sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves

Tests d'entrée : Répondre aux exigences techniques vérifiées par les 2 tests suivants, devant un jury de deux évaluateurs : la description précise de ces tests en annexe

- Test technique à cheval : Parcours en terrain varié de niveau Galop 6 de pleine nature comprenant 20 dispositifs pouvant être rencontrés dans le cadre de la randonnée. Le candidat dispose d'un temps accordé calculé selon la distance du parcours sur la base d'une vitesse de 10 km/h. Le test est évalué selon la grille d'évaluation figurant en annexe.
- Test d'orientation pedestre : itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises, établi sur une carte au 1/25000ème. Le candidat dispose de 10 minutes de préparation isolée avant son départ. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h. A

l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE. Le test est évalué selon la grille d'évaluation figurant en annexe.

Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de ces tests sont mentionnées en annexe.

> LE CENTRE DE FORMATION :

EQUIPEMENTS DU CENTRE DE FORMATION

(PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE EQUESTRE DIGNE)

- ✓ Carrière CSO 65x55m, carrière dressage 60x20m, manège 40x20m, cross et PTV
- ✓ Aire de pansage couverte 40x5m, aire de douche, 2 selleries
- ✓ Club House avec salle de documentation,
- ✓ Salle de formation avec ordinateur portable et connexion WI-FI.
- ✓ Clientèle : 330 licenciés - Disponibilité pour les situations pédagogiques
- ✓ Matériel technique et pédagogique spécifique :
 - ✓ PTV homologué examen Test d'entrée et test de sortie
 - ✓ Matériel de topographie (cartes, boussoles), matériel de matelotage (ligne attache), équipement de randonnée (bagagerie), matériel de maréchalier
 - ✓ Nombreux itinéraires de randonnée équestre

EQUIPEMENT DU STAGIAIRE (OBLIGATOIRE)

Nous demandons aux stagiaires de se munir obligatoirement du matériel suivant :

Pour le cavalier :

- ✓ Tenue d'équitation ; bombe trois points, bottes ou mini-chaps et bottines, une paire d'éperon, stick et cravache.
- ✓ Gilet protège dos Level 3 pour le PTV
- ✓ Travail à pied : longe, gants, chambrière

- ✓ Ordinateur portable

EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Responsable pédagogique : Marie MAGAUD - DESJEPS –DEJEPS CCE
- Guylène BRUN - BPJEPS TE et ATE
- Mathilde HERVE - BPJEPS AE option A et B

Des intervenants spécialisés dans les autres domaines enseignés

> DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

LES HORAIRES

9h-12h et 14h-18h

ALTERNANCE

- ✓ Le stagiaire acquiert des compétences en Centre et en Entreprise ou sur l'entreprise d'apprentissage
- ✓ Les entreprises ; les tuteurs, les maîtres d'apprentissages sont les entreprises de la Région, titulaire au moins 3 ans d'un diplôme niveau 4 dans l'enseignement des activités équestres avec une expérience en tourisme équestre – la structure

HEBERGEMENT

- ✓ Locations disponibles dans les environs (Prix raisonnables). Nous consulter.
- ✓ Véhicule indispensable

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Si vous signez sous un contrat d'apprentissage, votre rémunération en fonction de votre âge. Le CFA Futurosud gère le contrat d'apprentissage <https://www.futurosud.org>
- Projet de transition professionnel, avec transition Pro.
- Formation peut être prise en charge par votre compte CFP, ou prise en charge en partie sur une demande individuelle de la Région Sud.
- Financement par votre OPCO
- Financement personnel, nous contacter. Un devis personnalisé vous sera réalisé. Formation à **13,00€ de l'heure NDT**

INSCRIPTIONS

Dates de la formation ATE en 2026/2027 :

9 novembre 2026 au 30 octobre 2027
Pour les contrats d'apprentissage

4 Janvier 2027 au 30 octobre 2027
Pour la formation continue

✓ Date d'information individuelle : sur RDV

Les 15 et 22 avril 2026 sur Digne les Bains

✓ Stage préparatoire aux Tests entrée et galop 6

La semaine du 24 août au 28 août 2026 sur Digne les Bains
Coût : 85€ avec son cheval, 115€ sans son cheval

✓ Dates du Test entrée (TEP) :

2 dates examens ; 28 septembre 2026 et 26 octobre 2026

Coût : 60€ avec son cheval, 85€ sans son cheval ; si vous n'avez pas de cheval nous contacter

Si vous êtes intéressé.e par cette formation, nous vous demandons de remplir la fiche d'inscription et de nous la renvoyer impérativement.

Nos contacts : CEFTER-PACA

Florence DELPRAT
Anne Marie GAUTIER
04.92.54.24.62

Cefter.paca@gmail.com
www.cefter-paca.fr

Centre équestre de Digne
Marie MAGAUD
06-64-37-08-16
site www.cefter-paca.fr

CEFTER-PACA
05110 Barillonnette
TEL 04-92-54-24-62
cefter.paca@gmail.com
www.cefter-paca.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Accompagnateur en Tourisme Equestres

ANNEE :

NOM* : _____ Prénom* _____

Date de naissance* : _____ lieu et département de naissance _____

Adresse actuelle* _____

TEL * : _____ TEL portable* : _____

E-mail * : _____

Votre Situation à l'entrée de la formation :

Votre Statut à l'entrée de la formation

Dernière classe fréquentée ou université :

Diplômes obtenus * :

Votre expérience en randonnée :

Numéro de Sécurité Sociale* :

Etes-vous indemnisé par France Travail ?

Si oui N°* :

Quel est votre niveau équestre ? _____

Avez-vous acquis le GALOP 6 ? _____ - Date d'acquisition ? _____

N° de Licence FFE : _____

Avez-vous un moyen de transport * _____

Avez-vous un ordinateur portable _____

Connaissez-vous déjà votre entreprise pour signer votre contrat d'apprentissage ?

Nom _____ Prénom _____

Adresse :

Numéro de téléphone _____

Adresse mail : _____

Prière de joindre :

- ☐ Copie de la carte d'identité.
- ☐ Copie des diplômes.
- ☐ **Diplôme de secourisme obligatoire pour l'inscription aux TEP**
- ☐ Certificat médical à la pratique de l'équitation en compétition et à l'enseignement équestre
- ☐ **Attestation de réussite du diplôme Galop 6**
- ☐ **Votre Carnet électronique de randonnée auprès de la FFE**
- ☐ Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant ; -
- ☐ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves.

A RENVoyer OBLIGATOIREMENT SI VOUS SOUHAITEZ UNE PRE INSCRIPTION

ANNEXE – DISPENSES ET EQUIVALENCES

- Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous est dispensé des exigences techniques préalables à l'entrée en formation (ETP) et/ou du test de vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient la ou les unité(s) capitalisable(s) correspondante(s) de l'Accompagnateur de tourisme équestre..

Accompagnateur de tourisme équestre										
Vous avez Obtenu	Equivalences dans l'ATE		UC 1			UC 2		UC 3		
	ETP (1)	EPMSP (2)	Dispense MSP (3)	Dispense Rapport (4)	Dispense Dossier (5)	Dispense SE (6)	Dispense Entretien (7)	Dispense MSPS (8)	Dispense DTM (9)	Dispense DTE (10)
Candidat justifiant des exigences préalables à l'inscription à l'examen composé d'épreuves ponctuelles prévues au III-4.b du présent règlement			X					X		
Brevets fédéraux										
Brevet d'Animateur Poney délivré jusqu'au 28/08/2007		X	X					X		
Accompagnateur de Tourisme Equestre délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Titres à finalité professionnelle enregistrés au RNCP										
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009		X	X					X		
Animateur Assistant d'Equitation		X	X					X		
Animateur d'Equitation		X	X					X		
Moniteur d'équitation mentions Attelage ou Equitation Western		X	X	X				X		
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports										
BAPAAT Poney		X	X					X		
BAPAAT Randonnée équestre	X	X	X					X		
BEES 1 Activités équestres ou Equitation	X	X	X	X				X	X	X
BPJEPS Activités équestres mention Tourisme équestre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
BPJEPS Activités équestres autres mentions	X	X	X	X				X	X	X
BPJEPS Educateur sportif mention Activités équestres	X	X	X	X				X	X	X
Certificats de qualification professionnelle délivrés par la Commission paritaire nationale de l'emploi- Entreprises équestres enregistrés au RNCP										
CQP Animateur Soigneur Assistant		X	X					X		
CQP Organisateur de Randonnée Equestre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CQP Enseignant Animateur d'Equitation	X	X	X	X				X	X	X
Résultats sportifs										
3 participations en TREC en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X									
3 participations en TREC en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X									X

- 1) : Dispense des exigences techniques préalables à l'entrée en formation
 (2) : Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle
 (3) : Dispense de la mise en situation professionnelle « Entretien et sécurisation de la structure équestre »
 (4) : Dispense du rapport de stage
 (5) : Dispense du dossier roadbook
 (6) : Dispense de l'accompagnement de sortie équestre
 (7) : Dispense de l'entretien consécutif à la sortie équestre
 (8) : Dispense de la mise en situation professionnelle « Soins des équidés et suivi de la cavalerie »
 (9) : Dispense de la démonstration technique Maréchalerie
 (10) : Dispense de la démonstration technique équestre

Annexe Tests exigences techniques entrée en formation

1-GRILLE D'EVALUATION TEST TECHNIQUE A CHEVAL

Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation			
GRILLE D'EVALUATION TEST TECHNIQUE A CHEVAL			
Date :		Lieu :	
Candidat	Nom :	Prénom	
N°	Allure	Exercices	Note / 3
1	En main	Plan descendant au trot	
2	En main	Reculer en main dans un couloir de 4m x 0,9m	
3	Montoir	Montoir à gauche dans un cercle de 2,50 m	
4	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé, quelques foulées d'extension d'encolure,	
5	Trot	Zone d'arrêt 3 m	
6	Trot	Départ au trot de l'arrêt	
7	Trot	Cercle de 20 m au trot enlevé à l'autre main en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes	
8	Reculer	Reculer de 2 m dans un couloir de 4 m x 0,9	
9	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué zone de 8 m	
10	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m	
11	Pas	Zone de transition 10 m entrer au galop sortir au pas	
12	Galop	Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué 4 m	
13	Galop	Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m	
14	Pas	Barrière passage à niveau	
15	Libre	Contre bas (environ 60 cm)	
16	Galop	Deux sauts en courbe obstacles naturels à 80 cm espacés de 15 à 20 m	
17	Arrêt	Arrêt, immobilité en selle dans un cercle 2,5m à 30 m environ	
18	Cheval de main	Plan ascendant ou descendant au pas	
19	Cheval de main	Franchir un petit tronç 40 cm environ	
20	Cheval de main	Slalom au pas 5 x 6 m	
Sous total Exercices			/ 60
Notes ensemble			
Attitude et fonctionnement sur le plat			/10
Attitude et fonctionnement en terrain varié et sur les sautants			/10
Emploi des aides sur le plat			/10
Emploi des aides en terrain varié et sur les sautants			/10
Sous total notes d'ensemble			/40
Total général – minimum total pour la validation 60/100 (*)			/100
(*) Chute, Parcours non terminé, couple dangereux, cheval irrégulier, brutalité ou mal être : Non Acquis			
Observation des évaluateurs			
Proposition des évaluateurs (rayer la mention inutile)		ACQUIS	NON ACQUIS

2-GRILLE D'EVALUATION TEST D'ORIENTATION PEDESTRE

Accompagnateur de tourisme équestre – Tests exigences techniques entrée en formation GRILLE D'EVALUATION TEST D'ORIENTATION PEDESTRE			
Date :		Lieu :	
Candidat	Nom :	Prénom	
Déroulement du test Le test d'orientation pédestre correspond à un itinéraire de 3 à 5 km en pleine nature comprenant 8 balises. L'itinéraire est établi sur une carte au 1/25000ème, il ne doit pas comporter de pièges et les balises doivent être visibles dans un rayon de 10m et placées à environ 1m du sol. Le candidat dispose de 10 minutes de préparation isolée avant son départ. Lorsqu'il prend le départ, il dispose d'un temps accordé calculé selon la distance de l'itinéraire sur la base d'une vitesse de 4 km/h. A l'issue de son parcours, le candidat réalise un entretien au cours duquel il expose son expérience et sa motivation pour suivre la formation ATE.			
	Critères	Non Acquis	Acquis
Parcours d'orientation pédestre	Au moins 6 balises poinçonnées Critère obligatoire pour valider le test		
	Parcours réalisé dans le temps imparti		
Entretien	La représentation du métier d'ATE est réaliste		
	La culture équestre et du tourisme équestre permet d'envisager le développement des compétences professionnelles visées par la formation.		
	Le projet professionnel est réfléchi et cohérent		
	La qualité de l'expression orale est compatible avec l'exercice du métier d'ATE		
Conditions de validation du test : 5 critères « Acquis minimum » dont le parcours d'orientation pédestre			
Observations des évaluateurs			
Proposition des évaluateurs (rayer la mention inutile)		ACQUIS	NON ACQUIS

COUT D'UN.E APPRENTI.E

COÛT D'UN APPRENTI.E (A TITRE INDICATIF) | FORMATION DE 12 MOIS

Pour une structure privée sous CCN du Sport (De type association loi 1901)

Données mises à jour au 10/01/2024

	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	De 26 à 29 ans
	Contrat de 12 mois	Contrat de 12 mois	Contrat de 12 mois	Contrat de 12 mois
Salaire brut mensuel	477,02 €	759,78 €	960,36 €	1 812,00 €
Salaire brut annuel	5 724,24 €	9 117,36 €	11 524,32 €	21 744,00 €
Charges patronales mensuelles	6,22 €	10,13 €	12,82 €	31,34 €
Charges patronales annuelles	74,64 €	121,56 €	153,84 €	376,08 €
Coût annuel (Avant déduction des aides)	5 798,88 €	9 238,92 €	11 678,16 €	22 120,08 €
Aide Unique Employeur (AUE)**	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Coût annuel brut chargé (Après déduction de l'AUE)	-201,12 €	3 238,92 €	5 678,16 €	16 120,08 €
Coût mensuel	-16,76 €	269,91 €	473,18 €	1 343,34 €

* Aide Unique Employeur :

- Les versements des aides financières sont fait mensuellement, par l'ASP, une fois le contrat pris en charge par l'AFDAS et les DSN (Déclarations Sociales Nominatives) effectuées
- Le montant de l'aide (500€/mois) est à proratiser en fonction du nombre de mois de contrat